

STAGE INTENSIF PREPARATION ORALE

Aide-Soignant

Mots Clés : Préparation, Concours, Aide-soignant.

>> Responsable Pédagogique

Larbi AIT HENNANI,
Directeur du SCFC de l'Université Lille 2 - Droit et Santé

>> Objectifs

Préparation phase d'admission au concours :

Présentation d'un exposé à partir d'un thème du domaine sanitaire et social
Discussion avec le jury sur la connaissance et l'intérêt du candidat pour la profession d'aide-soignant.
Cette épreuve orale d'admission est **notée sur 20 points.**

>> Contenu et Organisation

| CULTURE GENERALE ET METHODOLOGIE | CULTURE PROFESSIONNELLE |
|--|-------------------------|
| 20 heures | 15 heures |
| Autoformation : accès libre à la salle multimédia | |

>> Publics Concernés

Sont dispensés de l'épreuve écrite d'admissibilité :

- 1° Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV ou enregistré à ce niveau au répertoire national de certification professionnelle, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- 2° Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V, délivré dans le système de formation initiale ou continue français ;
- 3° Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- 4° Les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Référence législative : Arrêté du 22 octobre 2005, relatif au diplôme d'Etat d'Aide-soignant

Etre âgé de 17 ans au 31 décembre de l'année des épreuves de sélection (aucune dérogation n'est possible). Pas de limite d'âge supérieure.

L'hébergement doit être assuré par les candidats eux-mêmes. Les repas peuvent être pris au restaurant universitaire.

Les stagiaires ne bénéficient pas du statut étudiant mais recevront un certificat d'inscription du Service Commun de la Formation Continue.

Les stagiaires doivent s'inscrire directement et personnellement aux écoles de leur choix.

>> Calendrier et Lieu

Calendrier : 2 sessions septembre 2016 et février 2017

Lieu : Service Commun de la Formation Continue (SCFC) Université Lille 2 - Droit et Santé
1 rue du Professeur Laguesse - 59000 LILLE - (Métro Ligne 1 arrêt CHR B - Calmette)

>> Frais de formation

Les frais de formation s'élèvent à **400 €**

Ils peuvent être pris en charge à titre individuel (contrat de formation) ou par un employeur (convention de formation)

Un échelonnement est permis (30% à l'inscription et 2 échéances de 35% les 2 mois qui suivent).

Ils sont à régler par carte bancaire sur place au SCFC ou par chèque bancaire libellé à l'ordre de : *Monsieur l'Agent Comptable de l'Université Lille 2.*

En cas de désistement pour motif sérieux avant le début des enseignements, le remboursement est accordé, diminué de la **somme de 61€** correspondant aux frais de dossier. **Aucun remboursement n'est possible après le début des enseignements.**

>> Renseignements et Inscription

Les demandes d'inscription sont à adresser **avant le 05/09/2016** (session septembre) – **avant le 15/01/2017** (session de février)

Service Commun de la Formation Continue (SCFC)
Université Lille 2 - Droit et Santé
1 rue du Professeur Laguesse – 59000 LILLE

Téléphone : 03.20.62.15.59

Télécopie : 03.20.96.26.13

Courriel : scfc@univ-lille2.fr